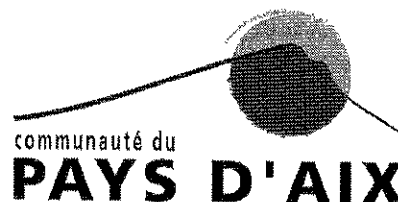


Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130606-2013\_A063-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2013  
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 JUI 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_A063**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de La Dévalade à Pertuis et autorisation de lancement de l'opération**

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dabha – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BRUNET Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à MERGER Reine – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENNOUR Dabha – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Helliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BABULEAUD Jean-Pierre – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – GACHON Loïc – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOISSAINS-MASINI Maryse – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – SANGLINE Bruno

**Secrétaire de séance :** Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 06 JUIN 2013**

Rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures**

**Objet : Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion de La Dévalade à Pertuis et autorisation de lancement de l'opération**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La commune de Pertuis a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour le réaménagement d'un parc de persuasion à l'entrée Nord Ouest du centre ville de Pertuis, à l'angle de la rue de la Dévalade et du Bd Jean Guigues. L'emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il se situe à moins de 10 minutes à pieds du centre ville, est directement relié à une ligne de transports en commun du réseau urbain de la commune de Pertuis, qui va mettre ce terrain à disposition de la CPA. Le projet prévoit la réfection des 134 places de stationnement existantes sur ce parking, ainsi que la réorganisation de ses accès et des points d'arrêts du réseau de transport collectif. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 300 000 € TTC.

Dans un second temps, un réaménagement plus global du parc de persuasion de la Dévalade sera envisagé, afin d'augmenter sa capacité à environ 500 places de stationnement.

Pour ces raisons, il vous est proposé de déclarer le parc de persuasion de la Dévalade de la commune de Pertuis d'intérêt communautaire, et d'autoriser le lancement de l'opération de réfection.

### **Exposé des motifs :**

Les parcs de persuasion ont pour objectif de délester les coeurs de ville d'un stationnement ventouse. Proches du centre, ils permettent d'anticiper un autre fonctionnement urbain dans un espace désengorgé de l'automobile.

Les parcs de persuasions de la CPA répondent au principe suivant lequel l'utilisateur peut garer sa voiture pour achever son déplacement à pieds (5 à 10 minutes) ou grâce à une ligne de transport urbain les desservant directement. Ainsi le volume de clientèle du réseau de transport communautaire profite de la dynamique d'augmentation de sa fréquentation engendrée par l'utilisation des parcs de persuasions. Le parc de la Dévalade est desservi par la ligne 105 du réseau urbain de la commune de Pertuis, ligne pour laquelle un point d'arrêt sera ajouté au plus près des zones de stationnement pour une fluidité accrue des déplacements.

La commune de Pertuis a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour la réfection d'un parc de persuasion sur le domaine communal, à l'angle de la rue de la Dévalade et du Bd Jean Guigues. Ce terrain, d'une surface d'environ 26000m<sup>2</sup>, va être mis à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Pertuis.

Son emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. A terme, il offrira au total 500 places à proximité du centre urbain de Pertuis, à moins de 10 minutes à pieds, à proximité directe d'une ligne de transport en commun. Il permettra également de favoriser le covoiturage.

Les travaux à réaliser dans un premier temps pour la réfection des 134 places existantes de ce parking, la réorganisation de ses accès et des points d'arrêt à proximité pourront concerner des terrassements généraux, aménagements de voirie, aménagement d'accès et de points d'arrêt, cheminements piétons, réseau d'éclairage public et aménagements paysagers d'accompagnement. Le coût global de l'opération est estimé à 300 000 € TTC dont 15 000 € en frais d'études et maîtrise d'œuvre, et 275 000 € de travaux. Ces travaux seront réalisés à partir du mois de juillet 2013.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2010-A111 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative à la redéfinition des critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire de la CPA,

VU l'avis de la Commission transports du 30 avril 2013 ;

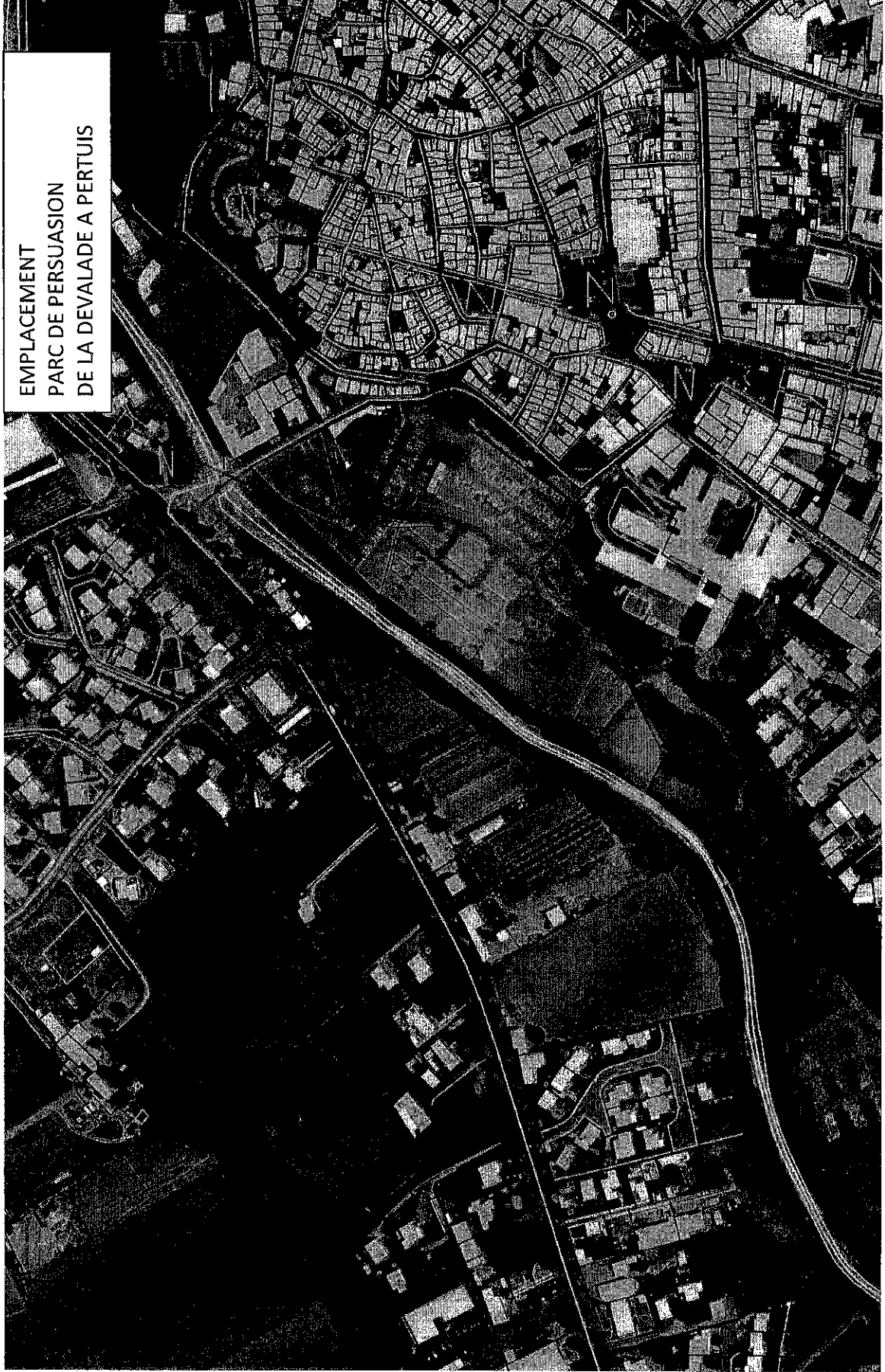
VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le Parc de Persuasion de la Dévalade à Pertuis ;
- **AUTORISER** le lancement de cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PLAN DE SITUATION PARC DE PERSUASION DE LA DEVALADE A PERTUIS



**OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de La Dévalade à Pertuis et autorisation de lancement de l'opération**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	124
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	124
Majorité absolue	63
Pour	124
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 JUIN 2013